



Fiche de données de sécurité selon le règlement (CE) n° 1907/2006

Date de révision : 2 .0 .201

Numéro de révision : 2,

Durcisseur Béton Lithium PRO

11020-000

SECTION 1 : Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. étiquette d'un produit

Durcisseur Béton Lithium PRO

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées Utilisation de la substance/du mélange

1.3. Coordonnées du fournisseur de la fiche de données de sécurité

1.4. Numéro d'urgence:

(001) 352 323 3500

Angleterre et Pays de Galles : NHS Direct - 0845 4647 ; Écosse : NHS 24 - 08454 24 24 24

SECTION 2 : Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange selon 1272/2008/CE

Catégories de danger :

Corrosion/irritation cutanée : Skin Irrit. 2 Lésions

oculaires graves/irritation oculaire : Eye Dam. 1

Mentions de danger :

Provoque une irritation cutanée.

Provoque de graves lésions oculaires.

2.2. Éléments d'étiquetage

Composants dangereux pour l'étiquetage

Acide silicique, sel de lithium

Mot d'avertissement :

Danger

Pictogrammes :



Mentions de danger

H315

Provoque une irritation cutanée.

H318

Provoque de graves lésions oculaires.

Conseils de prudence P280

Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage. EN CAS DE

P302+P352

CONTACT AVEC LA PEAU : Laver abondamment à l'eau.

P332+P313

En cas d'irritation cutanée : consulter un médecin.

P305+P351+P338

EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX : Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Retirez les lentilles de contact, si elles sont présentes et faciles à faire. Continuez à rincer.

P310

Appelez immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/un médecin.

2.3. Autres dangers

Conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH), aucune des substances contenues dans ce produit n'est une substance PBT/vPvB.

Risque élevé de glissement dû à une fuite/déversement du produit.

SECTION 3 : Composition/informations sur les composants



Fiche de données de sécurité selon le règlement (CE) n° 1907/2006

Date de révision : 2 .0 .201

Numéro de révision : 2,

Durcisseur Béton Lithium PRO

11020-000

3.2. Mélanges

Caractérisation chimique

Préparation aqueuse des substances suivantes avec des mélanges non dangereux

Composants dangereux

n ° CAS	Nom chimique			Quantité
	Numéro CE	Numéro d'index	REACH Non	
	Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP]			
12627-14-4	Acide silicique, sel de lithium			< 10 %
	235-730-0		01-2119899248-18	
	Barrage oculaire. 1, STOT SE 3 ; H318 H335			

Texte intégral des mentions H et EUH : voir section 16.

SECTION 4 : Premiers secours

4.1. Description des premiers secours

Informations générales

Retirer immédiatement les vêtements trempés et contaminés. Si vous ne vous sentez pas bien, consultez un médecin.

Aucune précaution particulière requise.

Après inhalation

Amener la personne affectée à l'air frais. Laver la bouche et les voies nasales avec de l'eau. Si des symptômes apparaissent, consultez un médecin.

Après contact avec la peau

En cas de contact avec la peau, laver à l'eau et au savon. Consulter un médecin si l'irritation cutanée persiste.

Après contact avec les yeux

Rincer immédiatement et abondamment à l'eau, également sous les paupières, pendant au moins 15 minutes. Retirez la lentille de contact.

Recherchez un traitement médical par un ophtalmologiste.

Après ingestion

Ne pas faire vomir.

Rincer la bouche et faire boire beaucoup d'eau. Ne portez rien à la bouche d'une personne inconsciente. Appelez immédiatement un médecin.

4.2. Symptômes et effets les plus importants, aigus et différés Provoque de graves lésions oculaires. Provoque une irritation cutanée.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires Traitez les symptômes.

SECTION 5 : Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés

Le produit ne brûle pas, activités d'extinction d'incendie en fonction de l'environnement. Mousse, dioxyde de carbone (CO2), poudre chimique sèche, eau pulvérisée.

Moyens d'extinction inappropriés

Jet d'eau complet.

Durcisseur Béton Lithium PRO

11020-000

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange Un

incendie peut produire :

Hydrocarbures, monoxyde de carbone (CO), dioxyde de carbone (CO₂) et oxydes d'azote (NO_x) gaz/
vapeurs de distillation irritants/corrosifs, inflammables et toxiques

5.3. Conseils aux pompiers

Utiliser un appareil respiratoire avec alimentation en air indépendante.

Combinaison de protection.

Informations Complémentaires

Refroidir les récipients à risque avec un jet d'eau pulvérisée.

Les résidus d'incendie et l'eau d'extinction contaminée doivent être éliminés conformément aux
réglementations locales.

SECTION 6 : Mesures en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence Évitez tout contact avec

la peau, les yeux et les vêtements. Utilisez des vêtements de protection individuelle.

Risque élevé de glissement dû à une fuite/déversement du produit.

6.2. Précautions environnementales

Ne pas rejeter dans les égouts/eaux de surface/eaux souterraines.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Imbiber avec un absorbant inerte (par exemple sable, gel de silice, liant acide, liant universel). Pelleter dans
un récipient approprié pour élimination.

6.4. Référence à d'autres sections

Respecter les instructions de protection (voir sections 7 et 8).

Informations pour l'élimination, voir la section 13.

SECTION 7 : Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Conseils pour une manipulation en toute sécurité

Eviter tout contact avec la peau et les yeux.

Assurer une ventilation adéquate.

Conseils en matière de protection contre l'incendie et l'explosion Aucune

mesure particulière de protection contre l'incendie n'est requise.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Exigences concernant les locaux et les récipients de stockage

Conserver le récipient bien fermé dans un endroit sec, frais et bien ventilé.

Tenir loin de la chaleur.

Garder du gel.

Conseils sur la compatibilité du stockage

Incompatible avec les acides forts et les agents oxydants.

Informations complémentaires sur les conditions de stockage Conserver à

l'écart des aliments et boissons y compris ceux pour animaux.

7.3. Utilisation(s) finale(s) spécifique(s)

Scellant pour béton

SECTION 8 : Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

Conseils supplémentaires sur les valeurs limites Pas

de données disponibles.

8.2. Contrôles d'exposition

Mesures de protection et d'hygiène

Se laver les mains avant les pauses et à la fin de la journée de travail.

Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés.

Protection des yeux/du visage

Lunettes de protection bien ajustées (EN 166).

Flacon pour lavage des yeux avec de l'eau pure (EN 15154).

Protection des mains

Gants en néoprène, butyle ou nitrile

Les exigences peuvent varier en fonction de l'utilisation. Il est donc nécessaire de respecter en outre les recommandations du fabricant des gants de protection.

Protection de la peau

Vêtements à manches longues (EN

368). **Protection respiratoire**

Aucun équipement de protection respiratoire personnel n'est normalement requis.

SECTION 9 : Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État physique:	Liquide
Couleur:	
Odeur:	Inodore
Valeur pH (à 20 °C) :	environ. 11
Changements dans l'état physique	
Point de fusion:	environ. 0 °C
Point d'ébullition initial et intervalle d'ébullition :	environ. 100 °C
Point d'éclair :	n / A
Limites d'explosivité inférieures :	n / A
Limites d'explosivité supérieures :	
Température d'allumage:	n / A
Pression de vapeur: (à 20 °C)	environ. 22 hPa
Densité (à 20 °C) :	1 106 g/cm ³
Solubilité dans l'eau : (à 20 °C)	> 95 % g/L

9.2. Les autres informations

Pas de données disponibles.

SECTION 10 : Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Aucune décomposition si stocké et appliqué comme indiqué.

10.2. Stabilité chimique Stable dans

des conditions normales.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Réactions avec des agents oxydants. Forte réaction exothermique avec les acides.

10.4. Conditions à éviter

Pour éviter la décomposition thermique, ne pas surchauffer.

10.5. Matériaux incompatibles

Acides forts et agents oxydants

10.6. Produits de décomposition dangereux Un

incendie peut produire :

Hydrocarbures, Monoxyde de carbone (CO), dioxyde de carbone (CO₂) et oxydes d'azote (NO_x). Gaz de distillation irritants/corrosifs, inflammables et toxiques (gaz de carbonisation).

SECTION 11 : Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë

Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Aucune donnée toxicologique disponible.

Irritation et corrosivité Provoque une irritation cutanée. Provoque de graves lésions oculaires.

Effets sensibilisants

Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

STOT-exposition unique

Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Effets graves après une exposition répétée ou prolongée Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Effets cancérigènes/mutagènes/toxiques pour la reproduction Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Risque d'aspiration

Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Informations complémentaires sur les tests

Classification conformément à la procédure d'évaluation spécifiée dans le règlement (CE) n° 1272/2008.

Expérience pratique

Autres observations

L'ingestion provoque une irritation du système respiratoire supérieur et des troubles gastro-intestinaux.

S'il est manipulé de manière appropriée et conforme aux règles générales d'hygiène, aucun dommage pour la santé n'a été constaté.

SECTION 12 : Informations écologiques

12.1. Toxicité

Les données écologiques ne sont pas disponibles.

12.2. Persistance et dégradabilité Pas de données disponibles.

12.3. Potentiel bioaccumulatif Pas de données disponibles.

12.4. Mobilité dans le sol Pas de données disponibles.

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH), aucune des substances contenues dans ce produit n'est une substance PBT/vPvB.

12.6. Autres effets indésirables

Un changement de pH devient possible dans l'eau.

Informations complémentaires

Ne pas jeter dans les eaux de surface ou dans les égouts sanitaires.

SECTION 13 : Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Conseils sur l'élimination

Peut être mis en décharge après traitement chimique et physique, dans le respect des réglementations locales. Dans la mesure du possible, le recyclage est préféré à l'élimination.

Numéro d'élimination des déchets provenant de résidus/produits non utilisés

080111 DÉCHETS PROVENANT DE LA FABRICATION, DE LA FORMULATION, DE LA FOURNITURE ET DE L'UTILISATION (MFSU) DE REVÊTEMENTS (PEINTURES, VERNIS ET ÉMAUX VITREUX), D'ADHÉSIFS, DE SCELLANTS ET D'ENCRE D'IMPRESSION ; déchets de MFSU et enlèvement de peinture et de vernis ; déchets de peinture et de vernis contenant des solvants organiques ou d'autres substances dangereuses ; déchets dangereux

Emballages contaminés

Les conteneurs vides doivent être apportés au recyclage, à la récupération ou à l'élimination locale des déchets.

Les emballages contaminés doivent être vidés autant que possible et peuvent être réutilisés après un nettoyage approprié.

Les emballages qui ne peuvent pas être nettoyés doivent être éliminés comme le produit.

SECTION 14 : Informations relatives au transport

Transports terrestres (ADR/RID) ; Transport maritime (IMDG) ; Transport aérien (OACI-TI/IATA-DGR) ; Transport fluvial (ADN) :

14.1. Numéro ONU :

Aucune matière dangereuse au sens de la réglementation des transports.

14.2. Nom d'expédition des Nations Unies :

Aucune matière dangereuse au sens de la réglementation des transports.

14.3. Classe(s) de danger pour le transport :

Aucune matière dangereuse au sens de la réglementation des transports.

14.4. Groupe d'emballage :

Aucune matière dangereuse au sens de la réglementation des transports.

14.5. Dangers environnementaux

Aucune matière dangereuse au sens de la réglementation des transports.

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Aucune matière dangereuse au sens de la réglementation des transports.

14.7. Transport en vrac selon l'Annexe II de Marpol et le Code IBC Aucune

matière dangereuse au sens de la réglementation des transports.

SECTION 15 : Informations réglementaires

15.1. Réglementations/législation spécifiques en matière de sécurité, de santé et d'environnement à la substance ou au mélange

Informations réglementaires de l'UE

2004/42/CE (COV) : 0 %

Informations réglementaires

nationales Restrictions d'emploi :

Respecter les restrictions à l'emploi des mineurs conformément à la « directive sur la protection du travail des mineurs » (94/33/CE). Respectez les restrictions d'emploi en vertu de la directive sur la protection de la maternité (92/85/CEE) pour les femmes enceintes ou allaitantes.

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Pour cette substance, aucune évaluation de la sécurité chimique n'a été réalisée.

SECTION 16 : Autres informations

Changements

Modifications du chapitre : 2, 8, 11, 12, 14

Abréviations et acronymes

ADR = Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par route RID =

Règlement concernant le transport international ferroviaire de marchandises dangereuses

ADN = Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par voie de navigation intérieure IMDG = Code Maritime International des Marchandises Dangereuses

IATA/OACI = Association du transport aérien international / Organisation de l'aviation civile internationale

MARPOL = Convention internationale pour la prévention de la pollution par les navires

IBC-Code = Code international pour la construction et l'équipement des navires transportant des produits chimiques dangereux en vrac

GHS = Système général harmonisé de classification et d'étiquetage des produits chimiques

REACH = Enregistrement, évaluation, autorisation et restriction des produits chimiques CAS

= Chemical Abstract Service

EN = norme européenne

ISO = Organisation internationale de normalisation

DIN = Deutsche Industrie Norm

PBT = Persistant Bioaccumulable et Toxique vPvB

= Très Persistant et très Bioaccumulable

DL = dose mortelle

LC = Concentration létale EC

= Concentration avec effet

IC = concentration médiane d'immobilisation ou concentration médiane inhibitrice

Mentions H et EUH pertinentes (numéro et texte intégral)

H314 Provoque de graves brûlures de la peau et des lésions oculaires.

H315 Provoque une irritation cutanée.

H318 Provoque de graves lésions oculaires. Peut

provoquer une irritation respiratoire.

Informations complémentaires

Les données des points 4 à 8, ainsi que 10 à 12, ne se réfèrent pas en partie à l'utilisation et à l'emploi régulier du produit (consulter dans ce sens les informations sur l'utilisation et sur le produit), mais à la libération de quantités importantes en cas de accidents et irrégularités.

Les informations décrivent exclusivement les exigences de sécurité du ou des produits et sont basées sur l'état actuel de nos connaissances.

Les spécifications de livraison sont contenues dans la fiche produit correspondante.

Ces données ne constituent pas une garantie sur les caractéristiques du ou des produits telles que définies par les règles légales de garantie.

(na = non applicable ; nd = non déterminé)

(Les données des ingrédients dangereux sont issues respectivement de la dernière version du certificat de sécurité du sous-traitant.

Fiche de données.)